

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 17 décembre 2020 à 18 heures à la salle des fêtes. (Convocations envoyées le 11 décembre 2020).

Présents : Monsieur Philippe GUIBERT Maire, Messieurs Michel ROUSSEAU, Vincent THIBAUD, Olivier BLONDET ; Adjoint, Monsieur Jacky DUPLOUICH, Conseiller délégué, Madame Marie-Paule WILLEMS, Conseillère déléguée. Monsieur Didier BAIGE, conseiller municipal. Madame Chantal LECHOPIER, conseillère municipale.

Représentées :

Madame Odile POTARD par Monsieur Olivier BLONDET, Madame Laurence CLAUSS par Monsieur Jacky DUPLOUICH.

Absente excusée : Madame Saskia VAN LISHOUT.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de séance du 13 novembre 2020. Celui-ci est approuvé à l'unanimité par les membres présents et représentés, seule une remarque est évoquée par Madame WILLEMS, suite à l'intervention de Monsieur Fleytoux, représentant de la SAUR, elle souhaiterait que les analyses d'eau réalisées par l'ARS ne soient pas faites toujours dans les mêmes lieux. Monsieur Guibert se propose de contacter l'ARS.

Monsieur Michel Rousseau, 1^{er} adjoint et Marie-Josèphe Jouanny, secrétaire de mairie sont désignés secrétaires de séance.

Approbation de l'ordre du jour : A l'unanimité des membres présents et représentés.

• **Mandatement avant le vote des budgets primitifs 2021**

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à régler les dépenses engagées avant le vote des budgets primitifs 2021. Le Conseil Municipal, à 10 voix POUR autorise le Maire à régler les dépenses engagées avant le vote des budgets primitifs 2021 comme suit :

Les dépenses de fonctionnement sur la base des budgets 2020 et les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets 2020. (Non compris ceux afférents au remboursement de la dette).

• **Mandatement de la cotisation AFDAR 2020**

Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à mandater la cotisation AFDAR 2020 qui est de 1 302 € (soit 372 habitants x 3.50). Le conseil à 9 voix POUR autorise le Maire à mandater la cotisation. (Madame Odile Potard, membre du bureau de cette association ne participe pas au vote).

• **Acquisition d'un déshumidificateur pour un logement locatif.**

Monsieur Duplouich en charge des bâtiments communaux, informe le conseil que des problèmes d'humidité se posent dans le logement locatif N°18 Le Beauvert, il propose au conseil de recourir à l'acquisition d'un déshumidificateur pour les résoudre. et soumet au conseil deux devis :

-Devis de la société CGED de Guéret d'un montant de 349.92 € H.T.

-Devis de la société TEREVA de Guéret d'un montant de 1 245 € H.T.

Le conseil, à 10 voix POUR retient le devis de la société CGED d'un montant de 349.92 €. H.T.

• **Travaux au village de Viville**

Monsieur Rousseau rappelle au conseil les deux projets présentés lors de la séance précédente le projet de création d'une conduite en PVC pour alimenter le village de Viville, et un autre projet pour l'installation d'une borne de puisage pour les secours incendie et les besoins des agriculteurs en période estivales et d'été.

Il présente une modification du 1er projet avec un devis moins onéreux.

Concernant le second projet, le conseil souhaite rencontrer les élus des communes voisines de Magnac-Laval, Saint Hilaire-la-Treille et de Saint Léger Magnazeix pour savoir si des agriculteurs pourraient être intéressés par l'utilisation du point d'eau créé. Le dossier sera examiné lors d'une prochaine séance.

● **Présentation de l'analyse des offres pour l'acquisition d'un tracteur et d'une épareuse**

Monsieur Thibaud, en charge de ce dossier présente l'analyse des offres suite à l'ouverture des plis du 15 décembre dernier.

Il rappelle au conseil les critères d'attribution inscrits dans le règlement de consultation et dans le cahier des charges. (45% pour le prix et 55% pour la valeur technique).

Le conseil après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents relatifs à l'analyse des offres point par point et de la synthèse décide de retenir à l'unanimité des membres présents et représentés l'offre de la société DUBRANLE.

● **Participation de la commune de résidence aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires - Année scolaire 2019/2020.**

Le Maire informe le conseil qu'il a reçu un état de frais à régler pour un enfant domicilié sur la commune et scolarisé en classe ULIS-CM2 à Bessines-sur-Gartempe.

Le cout de la dépense s'élève = 604 €

Le conseil à 10 voix POUR autorise le Maire à régler cette dépense, étant donné que l'enfant ne peut pas être scolarisé au sein de notre école.

● **Informations et questions diverses**

Intervention de Monsieur Guibert :

****Projet du commerce multi-services***

Monsieur Guibert donne le compte-rendu de la réunion du lundi 14 décembre 2020, avec Monsieur Pagnat, Architecte. Il informe le conseil des délais prévus pour l'obtention du permis de construire et de la durée des travaux.

****Vidange de l'étang***

Monsieur Guibert informe le conseil qu'il a reçu l'arrêté préfectoral autorisant la vidange de l'étang communal entre le 1^{er} et le 15 janvier 2021, afin de pouvoir réparer le déversoir de l'étang.

****Téléphonie mobile***

Monsieur le Maire donne lecture au conseil d'un courrier des services de la Préfecture sollicitant les communes pour le signalement des points d'intérêt mal couverts en téléphonie mobile.

Il est demandé à chaque Elu de recenser les villages qui souffrent d'un déficit de couverture quel que soit l'opérateur. Le mail reçu en mairie sera transmis à chaque Elu.

****Location du gîte rural***

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il a reçu un mail d'une personne sollicitant la location de notre gîte pour plusieurs mois, étant nommée prochainement sur un poste de travail au vieux collège. Le conseil émet un avis favorable à cette demande, fixe le prix du loyer à 450 € mensuel, plus les frais d'électricité.

Intervention de Monsieur Olivier Blondet :

****PLUi***

Messieurs Blondet et Rousseau informent le conseil qu'un rendez-vous est prévu en mairie le mercredi 23 décembre 2020 avec Madame Chourrot de la communauté de communes du haut Limousin en Marche pour faire le point sur le PLUi

****Panneaux de village***

Monsieur Blondet indique au conseil qu'il serait nécessaire de procéder au nettoyage des panneaux dans les villages et de prévoir un panneau « Dompierre-les-Eglises », route de Saint-Sornin-Leulac. Monsieur Blondet en est en charge de ce dossier.

Monsieur Rousseau intervient pour signaler qu'il y a eu un problème au village du Maubert avec un camion et qu'il serait bon de revoir la signalisation pour les différentes entrées de ce village. Il se rendra sur place.

Intervention de Monsieur Rousseau

***Local des associations**

Monsieur Rousseau souhaiterait faire le point sur le matériel manquant dans le local des associations, afin d'inscrire les dépenses pour l'achat de ce matériel au budget primitif 2021.

Messieurs Rousseau, Duplouich et Madame Willems sont en charge de ce dossier.

***Ecole**

Monsieur Rousseau informe le conseil que suite à une panne de chauffage dans les locaux scolaires, les élèves n'ont pas pu bénéficier de cours ce jour-là. Il souhaiterait dorénavant que l'enseignante informe un élu de tout problème dépendant du ressort de la commune, avant de prendre une décision.

Intervention de Madame Chantal Lechopier

***Fête de Noël**

Madame Lechopier rappelle au conseil la « chasse au Père Noël », pour les enfants, prévue le dimanche 20 décembre 2020.

Intervention de Monsieur Duplouich

***Cérémonie annulée**

En raison de la crise sanitaire, la cérémonie des vœux du Maire étant annulée, Monsieur Duplouich demande s'il est prévu un moyen de substitution pour remédier à cette annulation.

Le Maire est chargé de mettre en œuvre la solution de substitution.

***Fibre optique**

Pour information la fibre optique serait prévue sur notre commune pour 2024.

La séance est levée à 20 heures 35 minutes.

Le Maire en accord avec les membres du conseil propose de fixer la prochaine séance le vendredi 29 janvier 2021 à 18 heures.